

## SECOURS EN MONTAGNE – LAC BLANC

**PEX**

n° 2021-01

**CRÉATION**

16.01.2021

**VALIDATION**

Chef GPO 18.02.2021

**CONTRIBUTEURS**

Adj BRIDEL  
Sébastien,  
IMP3



### Contexte opérationnel

Le 4 janvier 2021 à 16h40, à la nuit tombante, le CTA-CODIS 68 reçoit une demande de secours pour 3 personnes bloquées à proximité du Lac Blanc sur la commune de Orbey. Au départ, les moyens engagés ont les informations suivantes :

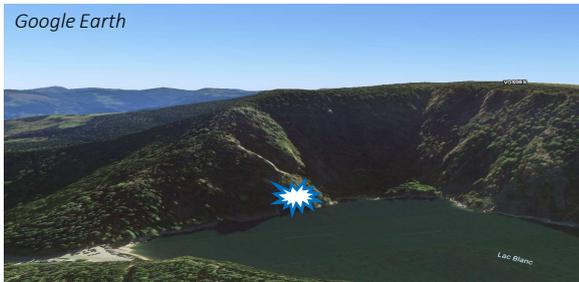
- Sentier rond rouge,
- Sous le Château du Hans,
- Grillage pare-pierres.

Vraisemblablement, les 3 randonneurs en raquettes se trouvant au niveau de la source en haut du Lac Blanc et voyant l'heure tardive, tentent de couper sous le Château Hans pour regagner le parking plus rapidement.

Arrivés au bord du lac, ils butent sur les parois rocheuses et enneigées, infranchissables sans techniques et matériel adaptés.

En sérieuse difficulté, ils appellent les secours.

Google Earth



Crédit photo : Sébastien Bridel



### Moyens engagés

Au départ :

- VLHR EPIM à 3 SP
- 3 Gendarmes du PGM

En renfort :

- Groupe renfort EPIM à 2 SP
- VEPIM (Quad)
- VLCdG, VSAV
- 2 Gendarmes du PGM

### Zone d'intervention



IGN - 1/25000<sup>ème</sup>

### Premières actions engagées

Au départ, les gendarmes font le choix de tenter un accès par le chemin le plus direct sous les pare-pierres. Les EPIM les accompagnent, jusqu'à ce qu'ils décident de continuer la progression au moyen de techniques alpines.

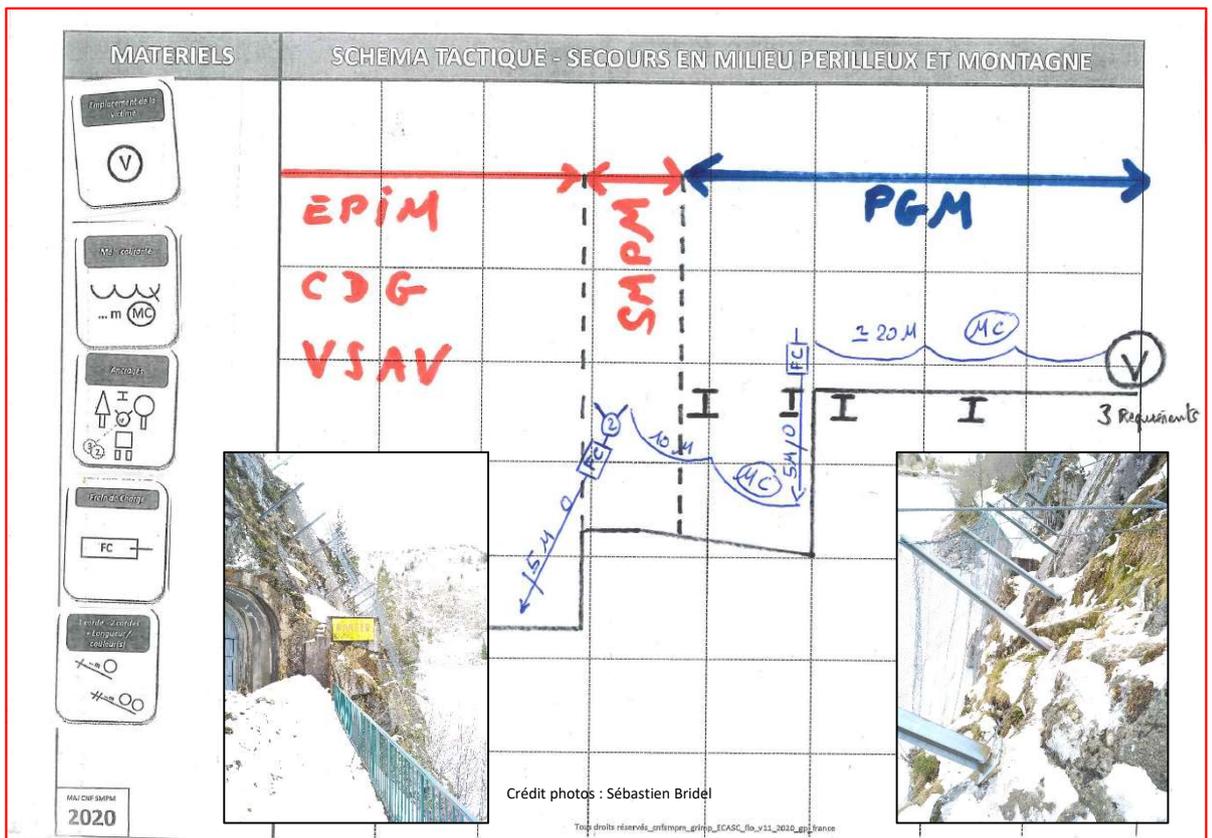
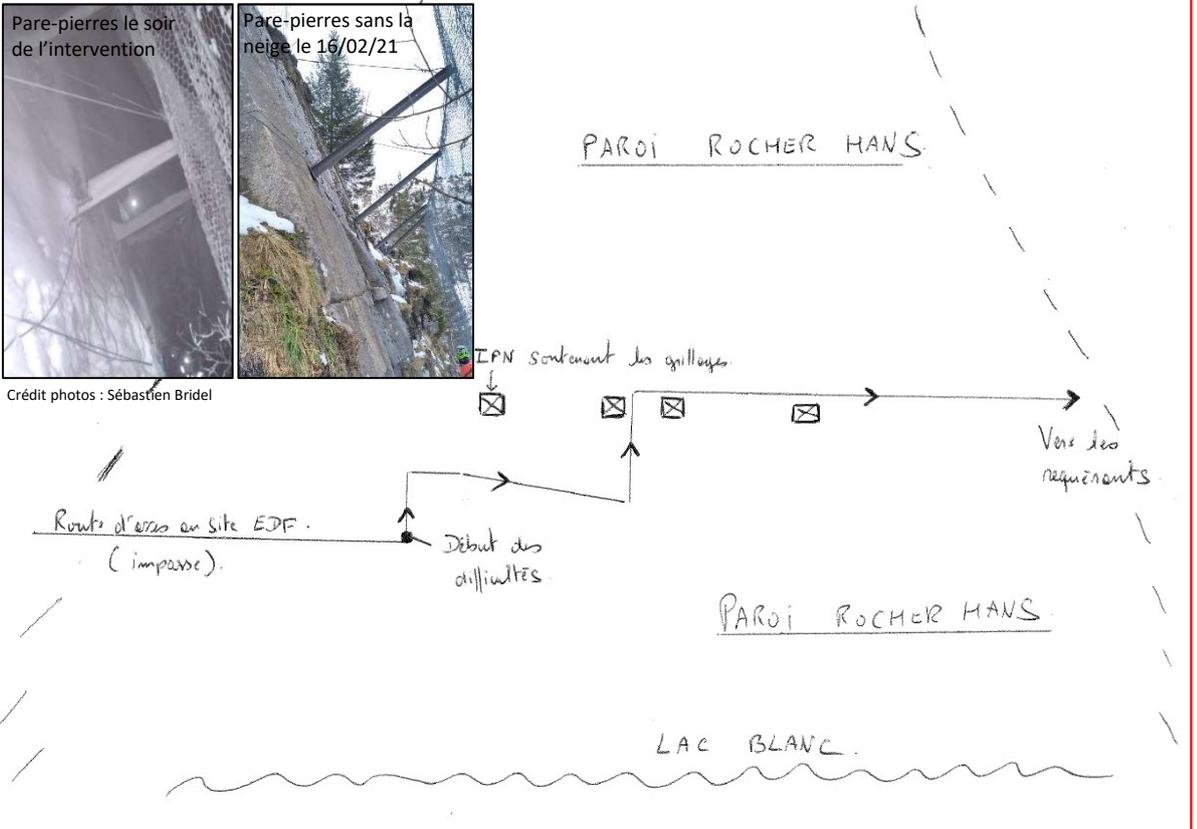
Un Groupe renfort EPIM est engagé en supplément. Le CU GRIMP prend le commandement du groupe EPIM et se met à la disposition du PGM. Le PGM se renforce également avec 2 gendarmes supplémentaires.

Après concertation entre le CU GRIMP et le chef de détachement du PGM, l'EPIM à 3 retourne à son casernement récupérer le VEPIM (Quad).

**PEX**  
n° 2021-01



## Situation tactique



**PEX**

n° 2021-01



## Ordre initial

| Situation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Objectifs                                                                                                                                                                    | Idées de manœuvre                                                                                                                                                                                                     | Exécution                             | Comman-<br>dement                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 personnes (2 hommes et une femme de 30 ans), non blessées mais épuisées, bloquées a priori de l'autre côté du Château Hans.</li> <li>▪ Il fait nuit, la température est de -2°.</li> <li>▪ La zone est fortement enneigée.</li> <li>▪ Pas de contact visuel et verbal avec les victimes.</li> <li>▪ Accès par le pare-pierres : passage très technique et délicat.</li> <li>▪ Accès par la source : 230 m de dénivelé jusqu'au lac et risque de coulée de neige.</li> </ul> | <p>1. Accéder aux victimes et les sécuriser en empruntant l'accès ayant le meilleur rapport rapidité/sécurité.</p> <p>2. Extraire les victimes et les prendre en charge.</p> | <p>1.1 Accès sous les grillages pare-pierres par une progression en cordée</p> <p>1.2 Accès à la source du Lac Blanc située sur la crête, puis descente à pied dans le couloir</p>                                    | <p>PGM</p> <p>EPIM</p>                | <p>COS = PGM (opération simple)</p> <p>Transmissions à la voix sur la partie technique</p> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                              | <p>2.1 Mise en place d'un dispositif permettant l'évacuation des 3 victimes en sécurité.</p> <p>2.2 Mise en place d'un PRV adapté à la prise en charge des victimes ayant attendu plusieurs heures dans le froid.</p> | <p>PGM et GRIMP</p> <p>CdG + VSAV</p> | <p>Canal tactique entre le chantier technique et le PRV</p>                                |

## Focus sur un secours en montagne particulier

Lors de cette intervention, les sapeurs-pompiers sont confrontés à des enjeux particuliers. Deux idées de manœuvre sont possibles pour accéder aux victimes :

- Idée de manœuvre n°1 (IM1) « passage sous le pare-pierres » :
  - Accès le plus direct, mais :
  - Paroi verticale à franchir,
  - Evolution nécessitant du matériel de progression spécifique (techniques d'alpinisme),
  - Risque de chute du 1<sup>er</sup> de cordée,
- Idée de manœuvre n°2 (IM2) « passage par la source » :
  - Accès ne nécessitant pas de techniques et de matériel d'alpinisme, mais :
  - Couloir délicat avec un dénivelé de 230 mètres,
  - Risque de sur-accident par une coulée de neige,
  - Opération de plus longue durée, nécessitant aussi plus de personnel.



## SECOURS EN MONTAGNE – LAC BLANC



### Focus sur un secours en montagne particulier

Chacune des idées de manœuvre présente de vrais risques avec des conditions d'engagement particulièrement hostiles : intervention de nuit, en milieu fortement enneigé, avec des températures négatives (-2°C).

Le PGM opte pour l'IM1. Après concertation entre l'IMP3 et le chef de détachement du PGM, il est convenu que le personnel GRIMP secondera le PGM dans la mise en place du dispositif de l'IM1. Néanmoins, le chef d'unité GRIMP demande par anticipation que le VEPIM soit acheminé sur les lieux afin de pouvoir mettre en œuvre l'IM2 si nécessaire.

L'IM1 se déroule sans incident. La jonction avec les randonneurs est faite à 17h41 (T0+1h). L'équipe GRIMP assiste le PGM sur un des ateliers du dispositif de franchissement du pare-pierres permettant de gagner environ 1 heure sur le temps d'évacuation. Les victimes sont extraites à 19h04 (T0+2h20).

Cette intervention a montré la complémentarité de l'ensemble des acteurs PGM/GRIMP/EPIM. En effet, quand bien même l'IM1 a été choisie, le secours n'était pas certain et les ressources disponibles auraient permis d'enchaîner sans délai sur l'autre idée de manœuvre.



#### Eléments favorables

- Les 3 randonneurs ne sont pas blessés : pas d'obligation d'une évacuation horizontale.
- Localisation des randonneurs rapide et précise grâce aux renseignements transmis par le CODIS.
- Engagement par anticipation du Groupe Renfort EPIM (2 personnels GRIMP) permettant d'apporter un soutien technique au PGM.
- Engagement d'un chef de groupe pour la transmission des informations au CODIS et la gestion de la zone de soutien/PRV.
- Engagement d'un VSAV pour :
  - soutien sanitaire auprès du personnel en prévention d'un éventuel accident,
  - prise en charge pour bilan et réconfort des impliqués.
- Anticipation d'une deuxième idée de manœuvre.



#### Eléments défavorables

- Environnement hostile : obscurité, température négative (-2°C), fort enneigement, paroi rocheuse à franchir quasi verticale.
- Absence du VEPIM au début de l'intervention obligeant le personnel EPIM à redescendre au centre de secours pour chercher le véhicule.
- Pas de contact direct avec les victimes au début de l'intervention.
- Téléphone portable du CU GRIMP rapidement hors service, sa batterie ne supportant pas le froid. Cet élément met en évidence la fragilité des moyens électroniques dans un environnement hostile.
- Absence de débriefing à chaud en fin d'intervention entre le PGM et les moyens SP.

## Ce qu'il faut retenir



- Si les dispositions spécifiques « ORSEC MONTAGNE » précisent que le secours en montagne se réalise à 5 (2 personnels du PGM + 3 EPIM), l'anticipation de moyens supplémentaires par le CTA-CODIS en lien avec un CT demeure un facteur de réussite, en fonction des éléments recueillis : conditions climatiques, technicité, durée de l'intervention, incertitude sur la localisation, nombre de victimes, etc.
- Les conditions climatiques rendent le facteur temps particulièrement prégnant. L'anticipation sur la mise en œuvre d'une deuxième idée de manœuvre est une vraie plus value.
- La mise en œuvre de la complémentarité des compétences des acteurs du secours en montagne est un effet majeur de la réussite de nos interventions.
- Engager systématiquement le VEPIM dès le début de l'intervention si les compétences du personnel le permettent (permis Eb pour transport sur remorque, formation COD2 / COD SSV pour VEPIM).
- Le recours au téléphone portable peut être rendu nécessaire sur certaines opérations pour les conduire à bon terme : pallier à un problème de transmission par voie radio, prendre des photos pour informer la chaîne de commandement, exploiter des outils cartographiques, se localiser avec le GPS, communiquer avec des partenaires extérieurs, etc.).

Lorsque les conditions climatiques sont spécialement défavorables, il est donc nécessaire de préserver au maximum cet appareil qui reste fragile.

Voici quelques recommandations :

- Le porter sur soi au plus près du corps pour le maintenir au chaud,
- L'utiliser si possible dans un lieu abrité et chauffé (abri, habitacle d'un véhicule, etc.),
- L'exposer un minimum de temps si l'action requise nécessite de le sortir à l'extérieur,
- Le protéger par une coque avec une isolation renforcée.



Crédit photos : Sébastien Bridel

Pour aller plus loin



PEX

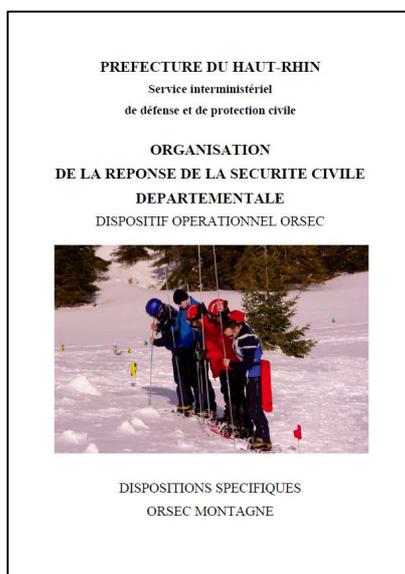
n° 2021-01

- L'augmentation de la fréquentation du massif vosgien et de la pratique des sports de loisir engendre une augmentation du nombre de secours. Cette situation impose une prise en compte spécifique de la préparation opérationnelle et de l'engagement opérationnel. C'est à cet effet qu'a été créé le groupe renfort EPIM armé par des personnels GRIMP qui disposent dorénavant de lots spécifiques montagne.
- Les GNR GRIMP et SMO, vont fusionner sous peu pour donner naissance à un Référentiel Emplois Activités Compétences (REAC) « Secours en Milieux Périlleux et Montagne (SMPM) ».
- Les interventions en montagne (secteurs non accessibles aux moyens conventionnels sur les communes en zone montagne) répondent à des dispositions particulières définies dans le plan ORSEC MONTAGNE. Les opérations sont réparties de la manière suivante :
  - Opérations simples,
  - Opérations complexes,
  - Opérations d'envergure,
  - Opérations particulières (avalanches, accidents de remontées mécaniques, secours routier en ravin).

Le commandement des opérations de secours (COS) est attribué comme suit :

- Opérations simples et opérations complexes : COS = PGM ;
- Opérations d'envergure et les secours en ravin : COS = DDSIS ;
- Accidents de remontées mécaniques : le chef d'exploitation pilote l'opération de sauvetage (dans ce cas pas de COS) sauf si le plan ORSEC est déclenché par le préfet (un COS sera alors désigné par le préfet) ;
- Avalanches : le COS est défini en fonction du type d'opération : simple, complexe ou d'envergure.

Documents disponibles sur l'intranet :



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------|------|-----------|------|----------------|--------|---------------------|--------|----------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        | <b>SSV POLARIS (VEPIM)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                   |              | Référence: GPO-OPS-FM-14-e1<br>Révisé par le bureau doctrine opérationnelle<br>Vérifiée par le chef du service opérations |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| GPO service opérations<br>FICHE MOYEN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |        | Diffusion: Intranet, tous CS                                                                                                                                                                                                                                                                 | Page 1 sur 1 | Mise en application du 09/12/2020<br>Validée par le chef du GPO                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| <b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Port du casque EPIM ou casque SP</li> <li>➤ Homologation route avec 3 personnes en cabine</li> <li>➤ Pas de franchissement lors de transport de victime</li> <li>➤ Non homologué « route » avec victime ou personnel dans la benne</li> </ul>                                                                                                                                                                       |        | <b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Interventions secours en montagne</li> <li>➤ Reconnaissances</li> <li>➤ Transport de matériel (FDI, divers)</li> <li>➤ Transport de personnel</li> <li>➤ Noms de victimes (plan NOV)</li> </ul>                                   |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| <b>Armement :</b><br>1 conducteur CDD2 + COD QUAD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |        | <b>Dimensions principales :</b> <table border="1"> <tr><td>Rauteur :</td><td>1m06</td></tr> <tr><td>Longueur :</td><td>3m05</td></tr> <tr><td>Largeur :</td><td>1m58</td></tr> <tr><td>Poids à vide :</td><td>710 kg</td></tr> <tr><td>Charge maxi benne :</td><td>854 kg</td></tr> </table> |              | Rauteur :                                                                                                                 | 1m06 | Longueur : | 3m05 | Largeur : | 1m58 | Poids à vide : | 710 kg | Charge maxi benne : | 854 kg | <b>Localisation :</b><br>• Munder<br>• Dieballer<br>• Leventer |
| Rauteur :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1m06   |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| Longueur :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3m05   |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| Largeur :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1m58   |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| Poids à vide :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 710 kg |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| Charge maxi benne :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 854 kg |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| <b>Caractéristiques opérationnelles et techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modèle : POLARIS XP 1000 EPS ABS</li> <li>➤ Moteur essence 1000 cm<sup>3</sup></li> <li>➤ Véhicule très maniable dans les petits espaces</li> <li>➤ Châssis en acier (peut pas rouler sur route avec les chenilles)</li> </ul>                                                                                                                                                       |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |
| <b>Spécificités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nécessite le permis Eb pour être transporté sur remorque</li> <li>➤ Cabine entièrement fermée</li> <li>➤ Ceintures de sécurité</li> <li>➤ Benne protégée par un hardtop</li> <li>➤ Support brancard pour la berquette Femo (brancard) ou la civière Kong Lecco (en dotation chez les EPIM)</li> <li>➤ Siège dans la benne pour accompagner la victime</li> <li>➤ Rampe à LED avant et arrière 10 000 lumens</li> </ul> |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |                                                                                                                           |      |            |      |           |      |                |        |                     |        |                                                                |